

INTERVIEW Les ambitions du nouveau bâtonnier

Depuis le 1^{er} janvier, M^e Jean-Luc Medina a pris ses fonctions de bâtonnier de l'ordre des avocats de Grenoble. Un mandat qu'il va assumer au cours des deux années qui viennent et pour lequel il a déjà engagé un certain nombre d'actions.

Propos recueillis par **Pierre Guerry**

Les Affiches : *Quel est le rôle du bâtonnier et comment fonctionne le conseil de l'ordre ?*

M^e Jean-Luc MEDINA : Le bâtonnier représente les avocats à l'extérieur. Il a également un rôle disciplinaire : c'est le pouvoir du bâtonnier d'engager des mesures à l'encontre d'un confrère lorsque ce dernier ne respecte pas les lois et les règlements, les règles professionnelles ou porte atteinte, dans son comportement, à l'honneur de la profession. Troisième aspect : le bâtonnier doit promouvoir la profession d'avocat et la faire respecter.

Quant au conseil de l'ordre, il est composé de vingt et un membres élus (dont le bâtonnier ne fait pas partie, c'est une particularité de notre orga-

nisation). Un certain nombre d'entre eux président des commissions ou reçoivent des délégations ou missions, selon une organisation définie par le bâtonnier en fonction du programme qu'il a présenté. Les commissions auront pour objet la déontologie, le budget et les finances, mais aussi les nouvelles technologies, un sujet qui aura toute son importance. Je souhaite aussi relancer la coopérative du barreau, qui a pour but d'offrir une série de services aux avocats. Le conseil de l'ordre a plus généralement pour mission de faire appliquer la politique du bâtonnier. Depuis un décret d'octobre 2009, il existe la possibilité de créer un vice-bâtonnier. Je n'ai pas voulu y recourir, car je considère que j'aurais autour de moi vingt et un vice-bâtonniers...

« Le barreau de Grenoble doit rayonner et rassembler autour de lui »

A.G.D. : *Vous venez d'entamer un mandat de deux ans, ce qui est relativement court. Avez-vous déjà com-*

mencé à le préparer et à travailler sur certains dossiers ?

M^e J.-L. M. : Cela fait des années que je réfléchis à ce qu'il est possible de faire au sein de ce barreau (l'un des vingt plus importants en France) et je crois que l'on est aujourd'hui à la croisée des chemins. On ne peut pas se battre contre les tendances lourdes de cette profession et il faut savoir les accompagner. Je pense en particulier au regroupement des barreaux, à la mutualisation des services. Dans les dix prochaines années, l'enjeu est de savoir si le barreau de Grenoble va exister en tant que tel et rayonner. Il faut commencer à y travailler dès maintenant. Ayant eu des fonctions au niveau national, je sais que le défaut de la profession est l'esprit de chapelle que l'on trouve trop



photos © Doveimed

souvent au sein des différents barreaux et qui l'affaiblit. Tout ce qui ira dans la mutualisation et le regroupement, au contraire, doit être favorisé pour que nous soyons collectivement plus forts. Je crois cependant que l'influence du barreau doit être préservée, d'autant que Grenoble est une traditionnelle place forte du droit en France. Ce qui se traduit d'ailleurs par les responsabilités occupées au niveau national, voire européen, par certains confrères. Et le barreau se compose d'avocats qui comptent parmi les meilleurs spécialistes au niveau national, dans tous les domaines du droit. Mais cela ne se sait peut-être pas assez car nous sommes restés dans une tradition de publicité interdite alors que nos textes ont changé. Les compétences doivent par ailleurs être mises à jour régulièrement et il est de la





M^e Jean-Luc Médina, nouveau bâtonnier de l'ordre des avocats de Grenoble.

responsabilité du bâtonnier de préparer un programme de formation, ce qui sera fait dès cette année.

A.G.D. : Quels peuvent être les rapports avec les barreaux voisins ?

M^e J.-L. M. : Avec le barreau de Chambéry, nous allons créer des commissions mixtes du conseil de l'ordre, notamment celle qui va gérer les questions de périmètre du droit. Nous dessinons ainsi un axe entre Grenoble et Chambéry qui est déjà en marche. Quant aux barreaux de Vienne et de Bourgoin-Jallieu, qui doivent se regrouper au 1^{er} janvier 2011, nous sommes prêts à collaborer avec eux tout en respectant leur identité.

A.G.D. : Quel bilan tirez-vous du fonctionnement de la maison de l'avocat, cinq ans après sa mise en service ?

M^e J.-L. M. : Ce sont des locaux idéalement situés en face du palais de justice, mais à qui il manque une âme : les avocats n'y viennent plus spontanément. En déménageant ici, l'ordre a d'ailleurs oublié de transférer le buste de BARNAVE et les plaques commémorant les avocats disparus lors des deux conflits mondiaux. Je souhaite que ces plaques retrouvent très vite leur place ici afin de contribuer à redonner une mémoire à cette maison de l'avocat.

A.G.D. : Quel est votre point de vue sur la relation entre les avocats et les magistrats ?

M^e J.-L. M. : Il y a plus d'un siècle, un magistrat avait coupé la parole à un avocat pendant une audience. Le barreau avait fait la grève de l'audience pendant un an. Cela fait sourire aujourd'hui, mais je souhaite que cet exemple soit pris au sérieux. Il faut retrouver un vrai respect mutuel pour que la Justice soit rendue dans la plus grande sérénité. Je pense souvent aux mots de l'ancien premier président de la cour d'appel LEVANTI : « nous sommes des jumeaux de la Justice ». Ce que j'espère, quand je rencontrerai prochainement les chefs de juridiction, c'est que l'on aille vers cela. Les relations actuelles ne me conviennent pas, d'autant

que nous avons un grand chantier à engager avec les magistrats sur la gestion du temps. Nous devons trouver les moyens de mieux fonctionner entre nous. J'ajoute cependant un point important : les magistrats effectuent un travail compliqué, avec un grand nombre de dossiers à traiter et des moyens insuffisants. Cela ne participe pas à détendre l'ambiance.

A.G.D. : Par quels vecteurs envisagez-vous de communiquer envers le grand public ?

M^e J.-L. M. : La première chose, c'est que les avocats doivent comprendre qu'ils doivent sortir de leurs cabinets. Il y aura une communication institutionnelle de la part de l'ordre, mais ce dernier ne peut pas tout faire tout seul. Les confrères doivent donc apprendre à faire eux-mêmes passer certains messages auprès du public, dans le respect de nos principes essentiels, avec tact et délicatesse. De notre côté, nous avons pour volonté d'organiser un certain nombre de manifestations et de faire en sorte que Grenoble devienne un passage obligé pour un certain nombre de rendez-vous nationaux. J'espère ainsi accueillir une assemblée générale du conseil national des barreaux ou une manifestation de la fédération nationale des unions de jeunes avocats. Et le 11 janvier, nous allons organiser le premier conseil de l'ordre ouvert au public de l'histoire du barreau. Par cette initiative, j'espère que nous pourrions aller vers davantage de transparence.

A.G.D. : Comment envisagez-vous les relations avec les autres professions du droit ?

M^e J.-L. M. : J'ai beaucoup d'affection pour la profession de notaire, car c'est celle de mon épouse ! Et j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer en faveur du rapprochement entre nos deux professions, car j'estime que la séparation entre elles est artificielle. Dans certains pays étrangers, il est d'ailleurs très difficile d'expliquer pourquoi il n'est pas possible à des avocats et des notaires de partager les mêmes locaux. Je suis donc favorable à une grande profession du droit qui intégrerait également les juristes d'entreprises, à condition que le rapprochement soit organisé, que les spécialités de chacun soient respectées et que chacun ne puisse intervenir que dans son domaine de compétences spécifique. Nous devrions déjà pouvoir travailler ensemble, avocats, notaires et experts-comptables, plutôt que d'essayer de se prendre des parts de marché. J'estime qu'aujourd'hui, au niveau national, la hache de guerre est enterrée et que les conditions sont réunies pour aller dans cette direction. n

Parcours

Avocat depuis 1990, M^e Jean-Luc MÉDINA a fait l'ensemble de sa carrière au sein de cabinet grenoblois CDMF. En 1994, il devient président local de l'union des jeunes avocats, avant d'entrer au conseil de l'ordre l'année suivante. Il n'a pas délaissé le conseil depuis, exception faite de l'interruption de deux ans imposée par les textes après deux mandats. En 2003 et 2004, il préside la Fédération nationale des unions de jeunes avocats, le premier syndicat de la profession. En 2005, après avoir remporté les élections professionnelles à la tête de la liste FNUJA, il entre comme secrétaire au conseil national des barreaux, une fonction qu'il occupe jusqu'au 31 décembre 2008. En juin 2009, il est élu bâtonnier de l'ordre des avocats de Grenoble. Jean-Luc MÉDINA a par ailleurs été président du Crif Grenoble Isère de 2000 à 2009, un poste dont il a démissionné le jour où il a présenté sa candidature au bâtonnat. Sur le plan associatif, il a également présidé, en 2002-2003, l'association des anciens diplômés de l'école supérieure des affaires de Grenoble, l'actuelle IAE. Jean-Luc MÉDINA a également pratiqué le piano pendant une douzaine d'années, mais se dit aujourd'hui essentiellement passionné par deux choses : le football (« Je suis un grand supporter du GF 38 ») et l'équitation. Il apprécie également la lecture d'ouvrages historiques et d'essais politiques, mais se dit libre de toute attache à un parti quelconque : « Mon engagement syndical et mon engagement au Crif sont apolitiques. C'est un point très fort de ma personnalité et de mon parcours. Ce qui ne veut pas dire que je n'ai pas d'idées très affirmées ou que je ne vote pas ».